



Délibération 2024.04.01

Délibération affichée
et exécutoire le :

20104124

Le 16 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe METIVIER.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : MANDEL Aurélien à MÉTIVIER Philippe, CANOREL Stéphanie à CHABENAT Jean-Michel, PERRICHON Didier à MALASSINET Alain .

1- Subventions versées aux associations en 2024

Vu les différentes demandes déposées par les associations locales,

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :



Association	Subvention 2024
Vatan en Fête	1 000 €
Association Z'DANCE	200 €
Club Pongiste Vatanais	1 000 €
Association C. LOY – La Pratique	2 000 €
Episol 36	500 €
Handball Club de Vatan	1 600 €
Judo Club Vatanais	700 €
La Pétanque Vatanaise	500 €
Les Toqués du Fourneau	300 €
Association La Vatanaise Gymnastique Volontaire	700 €
Musée du Cirque	3 000 €
Romain-Guignard Association	1 500 €
Société Communale de Chasse de Vatan	500 €
Sporting Club Vatanais	4 000 €
Fédérations des Sociétés Musicales de l'Indre	8 000 €
Union Musicale de Vatan	500 €
Service Plus	3 647 €
Familles Rurales Vatan	700 €
Vatan tu Reviendras <i>Subvention déjà octroyée par délibération du Conseil Municipal en date du 19/03/24</i>	4 000 €

Vatan Retour du Son	1 000 €
Association Loisirs Danses Vatanaise	1 000 €
A Petits Pas de Si de La	150 €
Comité de pilotage de la Fête de la lentille	2 500 €
La Boutique de Vatan	750 €
ADIL	400 €
TOTAL : 40 147 €	

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 036-213602303-20240416-2024_04_01-DE

Ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du conseil les membres du bureau des associations concernées :
Mmes MAILLET, MAUCHIEN, CHAUXEAU et M. RIOULT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'allouer les subventions 2024 aux associations conformément aux propositions du Maire pour un montant de 40 147 TTC €.

Le Maire,
Philippe METIVIER

Le secrétaire de séance,
Etienne HUIDO


